



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement secondaire du deuxième
degré S2
Amt für Unterricht der Sekundarstufe 2 S2

Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg

T +41 26 305 12 41
www.fr.ch/S2

Projet Matu2027

Mandat

Objectifs, tâches, organisation

Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré S2

Fribourg, 14 juillet 2023



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Contenu

Avant-propos de la Directrice de la DFAC	3
1. Contexte	5
1.1 Genèse/motifs.....	5
1.2 Mandataire.....	6
2. Objectifs.....	6
2.1 Objectifs législatifs	6
2.2 Objectifs de développement.....	7
2.3 Objectifs du projet.....	8
3. Objectif général : Perspectives fribourgeoises.....	9
3.1 Thèmes et compétences transversales.....	9
3.2 Bilinguisme	11
4. Questions structurelles et prescriptions	11
5. Mandat aux sous-projets	13
6. Mandat aux écoles.....	13
7. Calendrier	13
8. Phases et étapes clés.....	14
9. Cadre.....	17
9.1 Domaines concernés	17
9.2 Domaines concernés	17
9.3 Organes et cercles de personnes impliquées.....	17
10. Ressources	18
10.1 Ressources en personnel (interne/externe).....	18
10.2 Ressources financières (budget du projet)	19
11. Organisation.....	19
12. Communication	20
13. Chances et risques	20
14. Assurance qualité.....	21
Abréviations	21

Avant-propos de la Directrice de la DFAC

Avec les changements importants survenus dans la société, la culture, la technique et l'environnement au cours des dernières décennies, les défis auxquels le système éducatif suisse est confronté ont eux aussi profondément évolué. Avec le projet « Évolution de la maturité gymnasiale » (EVMG), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et le Conseil fédéral ont désormais également initié la mise en œuvre de nouveautés nécessaires pour le développement de la formation gymnasiale. Le canton de Fribourg soutient les importants travaux de révision et il l'a d'ailleurs expliqué en détail dans sa réponse à la consultation sur la révision totale de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM) et de la convention administrative entre la Confédération et les cantons sur la reconnaissance des certificats de maturité. Conformément à la décision de l'Assemblée plénière du 22 juin 2023, la réforme poursuit plusieurs axes :

- 1) Renforcement des objectifs de formation de la maturité gymnasiale : les deux objectifs de formation finaux, maturité personnelle pour l'aptitude générale aux études et maturité sociale approfondie, sont renforcés et ont la même valeur.
- 2) Renforcer la pertinence de la formation gymnasiale pour l'avenir : La formation gymnasiale prépare à faire face aux défis actuels et futurs de la société et à les surmonter.
- 3) Améliorer la comparabilité des certificats de maturité : La comparabilité est une condition essentielle pour garantir la réussite du début des études.
- 4) Clarification des conditions-cadres de la filière de maturité : les conditions d'accès à la filière de maturité ainsi que la qualité et le pilotage du gymnase sont clarifiés ou renforcés.

La réforme doit ainsi renforcer et développer ce qui a fait ses preuves, tout en initiant et en mettant en œuvre des mesures pour les nouveautés nécessaires. Le plan d'études cadre, dans lequel sont définis les objectifs concrets de formation, sera également révisé. Aujourd'hui, on sait que les gymnases mettent fortement l'accent sur une formation de qualité dans les différentes disciplines. Au vu des défis actuels et futurs, il convient certainement de réexaminer de manière critique cette mission de formation et de renforcer également l'enseignement interdisciplinaire et les thèmes transversaux.

Les directives révisées de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité et de la convention administrative, ainsi que la mise en œuvre du futur plan d'études cadre offrent une opportunité importante de repenser et aussi d'adapter la formation dans les collèges fribourgeois. L'objectif principal de la formation gymnasiale doit être d'offrir aux élèves un enseignement actuel et de qualité et de leur permettre ainsi de s'épanouir de manière optimale. La bonne qualité de l'école et de l'enseignement est une tâche complexe et collective. Ce n'est qu'en discutant ensemble, en équilibrant et en pesant le pour et le contre, que les structures et les contenus actuels peuvent être examinés et adaptés de manière judicieuse. Je vous invite donc à participer activement à ce processus de développement important et participatif, que ce soit au sein de groupes de travail ou dans le cadre des différentes consultations qui seront organisées.

Le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré est chargé de formuler, de piloter puis d'évaluer l'ensemble du projet. Le projet s'intitule Matu2027, ce qui signifie que le travail de réforme doit être achevé pour le début de l'année scolaire 2027/28.

Monsieur Matthias Wider est désigné comme chef de projet. Matthias Wider connaît parfaitement la formation gymnasiale. En tant qu'ancien recteur du Collège St-Michel, il a accompagné et mis en œuvre de nombreux projets cantonaux importants.

C'est avec beaucoup d'intérêt que je prendrai régulièrement connaissance de l'avancement du projet. Je souhaite à tous les participants et participantes beaucoup de plaisir et de succès dans ce projet ambitieux et si important pour l'avenir de notre jeunesse.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'SJB' followed by a horizontal line extending to the right.

Sylvie Bonvin-Sansonnens

Fribourg, le 14 juillet 2023

1. Contexte

1.1 Genèse/motifs

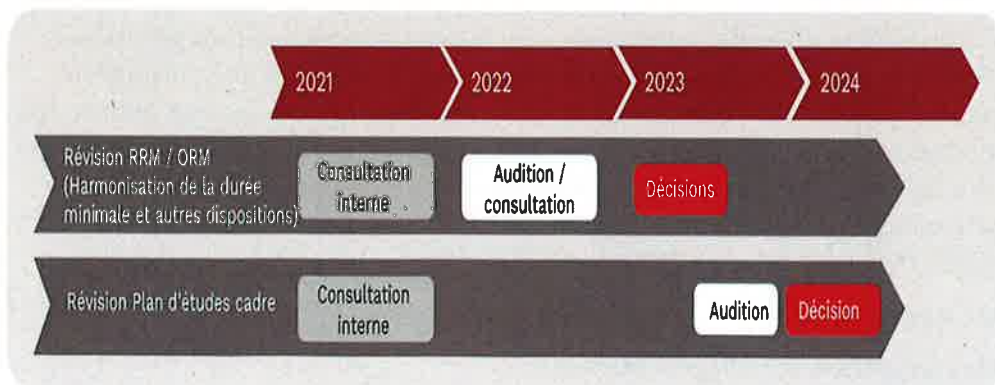
Au cours des deux dernières décennies, le système éducatif suisse s'est profondément modifié, au même titre que son contexte sociétal et culturel. Les tendances de fond, telles que la mondialisation et la numérisation, de même que les questions liées à la société participative et à la durabilité ayant une influence sur les aspects tant structurels que pédagogiques de la formation, la Confédération et la CDIP ont lancé le projet « Évolution de la maturité gymnasiale » en 2018 afin d'en tenir compte.

La maturité gymnasiale est du ressort à la fois des cantons et de la Confédération. L'ordonnance du Conseil fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) et le Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) de la CDIP en constituent la base juridique. Ces deux textes datent de 1995 et ont été actualisés afin de pérenniser la qualité de la maturité gymnasiale au niveau national. Il s'agit avant tout de garantir l'accès sans examen aux hautes écoles universitaires et pédagogiques.

Les bases légales révisées comprennent différents éléments qui améliorent leur qualité. Les compétences de base dans la langue d'enseignement et en mathématiques sont renforcées et l'informatique et l'économie et droit, jusqu'ici disciplines obligatoires, deviennent des disciplines fondamentales. En outre, le catalogue des options spécifiques et complémentaires est ouvert. L'équité ainsi que les échanges et la mobilité sont par ailleurs encouragés et une durée minimale obligatoire de quatre ans est fixée pour toutes les filières gymnasiales menant à un certificat de maturité reconnu au niveau suisse. Les critères de réussite à l'examen de maturité restent inchangés.

Le Conseil fédéral et la CDIP ont adopté en juin 2023 les bases juridiques totalement révisées pour la maturité gymnasiale. Après consultation en automne 2023, le nouveau plan d'études cadre gymnasial sera adopté en été 2024. Les cantons sont tenus de délivrer les diplômes selon le nouveau droit d'ici à 2033 au plus tard.

La Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) souhaite mettre à profit ce mandat pour aborder la question de l'avenir de la formation gymnasiale au sein de ses propres écoles. Les perspectives et les nécessités de développement doivent être réfléchies et définies en concertation avec les personnes directement concernées. Un projet nommé « Matu2027 » a donc été lancé et des ressources ont été mises à disposition.



Projet Matu27

1.2 Mandataire

Le projet sera mandaté par la conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens et confié au Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2). Il se fondera sur le présent mandat, élaboré par le *groupe de pilotage* sous la houlette du chef du service S2.

2. Objectifs

Pour bien saisir les perspectives du projet du canton de Fribourg, ses possibilités et ses délimitations, il convient de distinguer trois niveaux d'objectifs :



- De manière générale, le projet « Matu2027 » est motivé par les mêmes objectifs que le projet « Évolution de la maturité gymnasiale » de la Confédération et des cantons. Il y a lieu de mettre en œuvre les dispositions des révisions totales de l'ORM et du RRM et la législation cantonale sur la maturité gymnasiale doit donc être interprétée en ce sens. Il est peu probable que les **objectifs législatifs** doivent être adaptés.
- Les autorités cantonales définissent les modalités de mise en œuvre des nouvelles dispositions, les axes thématiques et les adaptations structurelles, et déterminent leur cadre et les efforts à investir. Elles décident donc de l'effet visé, dans quels domaines et de quelle manière. Dans le canton de Fribourg, ces **objectifs de développement** découlent d'une réflexion qui met en regard le profil établi des écoles et les perspectives d'évolution souhaitées, c'est-à-dire qui s'attache tout à la fois à préserver l'ancrage dans la tradition locale et à répondre aux défis de l'avenir mondialisé (cf. ci-dessous « Objectifs de développement »). Le faisceau d'objectifs retenu, volontairement circonscrit, entend orienter la politique, l'administration et les projets en vue d'un développement pérenne des écoles.
- Les **objectifs de projet** visent à aider les parties prenantes à atteindre les objectifs de développement et à les mettre en œuvre dans la pratique des écoles, en tenant compte de leurs qualités déjà attestées et vécues, et en portant sur elles un regard nouveau et stimulant. Le projet entend ainsi interroger, discuter et continuer de développer ces caractéristiques en fonction des profils des établissements.

2.1 Objectifs législatifs

Le catalogue d'objectifs de la maturité gymnasiale – en quelques mots : culture générale, aptitude à entreprendre des études supérieures et maturité sociale – est stable et incontesté depuis des décennies. Pour être pérennes, les écoles, leurs pratiques, leurs plans d'études, les formes d'apprentissage et d'enseignement ainsi que l'organisation scolaire doivent toutefois être régulièrement adaptés. Ce besoin se fait aujourd'hui de plus en plus pressant. Les objectifs de l'enseignement gymnasial dans le canton de Fribourg sont formulés à l'article 5 de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) :

Art. 5 Buts de l'enseignement

L'enseignement secondaire supérieur contribue à :

- a) donner aux élèves une culture générale vaste et approfondie ;
- b) promouvoir la maturité et l'ouverture d'esprit, l'indépendance de jugement et l'épanouissement de la personnalité ;

- c) développer leurs facultés intellectuelles et sociales, leur volonté, leur sensibilité, leur créativité et leurs aptitudes physiques ;
- d) renforcer leur capacité d'engagement et leur sens des responsabilités envers eux-mêmes, autrui, la société, l'environnement et les générations futures ;
- e) selon le type d'enseignement, à les préparer aux études tertiaires, à leur donner une formation professionnelle ou à approfondir leur formation générale.

2.2 Objectifs de développement

Selon les indicateurs statistiques pertinents, il apparaît que les établissements fribourgeois sont dans l'ensemble à même de remplir les objectifs législatifs. Si l'on met en regard la situation actuelle et les défis à venir, leur profil (cf. ci-dessous) offre en outre de bonnes conditions pour concrétiser les perspectives d'action identifiées.

Il est bien connu que les gymnases mettent fortement l'accent sur l'enseignement disciplinaire et sur une formation de qualité dans les différentes disciplines. La culture et l'organisation du gymnase, mais aussi la formation et l'image que les enseignants et enseignantes ont d'eux-mêmes soutiennent aujourd'hui encore cette orientation traditionnelle. Cependant, une focalisation exclusive sur les différentes matières peut sembler aujourd'hui de plus en plus désuète : ce qui est sans aucun doute un signe de qualité de la formation gymnasiale doit en même temps être considéré comme un risque croissant au vu des défis à venir. Il s'agit aujourd'hui de trouver un nouvel équilibre entre l'enseignement disciplinaire et l'enseignement interdisciplinaire, ce qui implique de donner plus de poids au traitement de thèmes transversaux et à la formation de compétences transversales dans le programme d'études gymnasiales. Si, comme c'est souvent le cas jusqu'à présent, cela ne doit pas rester un vœu pieux (car cette constatation n'est pas nouvelle), il faut également définir et mettre en œuvre des conditions cadres structurelles et organisationnelles de manière que cette demande ait une chance de se concrétiser. Les tentatives précédentes ont échoué - sans surprise - dans la lutte pour la répartition des matières. C'est pourquoi le projet Matu2027 doit tenter de se concentrer sur la transversalité - bien entendu pas dans le sens d'un « ou bien ou bien » ou au détriment de la formation disciplinaire, mais dans le but d'atteindre le nouvel équilibre mentionné sur la base d'une formation disciplinaire de qualité.

La formation gymnasiale du canton de Fribourg

Profil

Formation générale de qualité

Aptitude aux études universitaires avérée
(proximité avec l'université)

Valeurs et attitudes découlant de
l'héritage chrétien

Accent sur la tradition humaniste : la philo-
sophie, les sciences religieuses et l'art
comme disciplines à part entière

Bilinguisme FR/DT – une exigence

Perspectives

→ Formation générale de qualité

→ Aptitude attestée à entreprendre des études su-
périeures (proximité avec l'université)

→ Renforcement des valeurs et des attitudes com-
prises comme compétences transversales

→ Renforcement de thèmes transversaux afin de ré-
pondre aux défis de l'avenir

→ Bilinguisme D/F – un impératif à la frontière
linguistique

Qu'il s'agisse de transformation numérique ou de phénomènes globaux, de pensée critique ou créative, ou encore de capacité à résoudre des problèmes, l'objectif est de dispenser une formation de qualité donnant les moyens aux adolescents et adolescentes, tout particulièrement après une maturité gymnasiale, de penser et d'agir par eux-mêmes, dans une perspective transversale et interdisciplinaire. Concept-clé, *la transversalité*, implique de mettre davantage l'accent non seulement sur les compétences transversales mais aussi sur les problématiques transversales (plus de détails au point 3 OBJECTIF GÉNÉRAL : PERSPECTIVES FRIBOURGEOISES ci-dessous). Face aux défis actuels et à venir, ces deux dimensions sont à la fois nécessaires et mises à l'épreuve. Il en va de même pour le bilinguisme allemand-français dans un canton dont le profil est fondé sur le vivre ensemble, par-delà les communautés linguistiques. Les tendances linguistiques à l'œuvre au niveau mondial peuvent mettre en péril le bilinguisme local s'il n'existe pas de volonté affirmée de cultiver ce dernier. Au vu de ces éléments, les perspectives d'action suivantes sont identifiées pour la formation gymnasiale :

- **Compétences transversales et thèmes transversaux** (notamment dans le sens du développement durable) : renforcement par le biais de l'optimisation des conditions-cadres
- **Bilinguisme français/allemand** : renforcement par le biais de l'optimisation des conditions-cadres

2.3 Objectifs du projet

Maintenir et développer les forces de la formation gymnasiale fribourgeoise : le projet ne remet nullement en question la qualité et l'Etat des gymnases fribourgeois, mais offre au contraire la possibilité d'explorer et d'aborder des optimisations face aux défis évidents.

Mettre en œuvre les prescriptions de manière créative et réfléchie : les nouveautés des révisions totales de l'ORM et du RRM doivent être transposées dans les bases légales et règlements cantonaux, et formulées de manière à permettre de nouvelles adaptations dans l'optique des objectifs de développement définis.

Mettre l'accent sur les valeurs et les attitudes lors de la conception des mesures : les objectifs de développement énoncés dans les PERSPECTIVES FRIBOURGEOISES n'ont rien d'automatique, mais visent aussi bien à donner des clés pour l'avenir aux futurs titulaires de la maturité gymnasiale qu'à pérenniser les écoles et leur ancrage dans la tradition fribourgeoise fondée sur des valeurs.

Analyser, clarifier et concrétiser les objectifs de développement : il s'agit de clarifier, d'explorer et de concrétiser les chances et les potentiels des PERSPECTIVES POUR LE CANTON DE FRIBOURG en ménageant suffisamment de temps et d'espace pour mener un large débat.

Soutenir et impliquer les écoles ainsi que le corps enseignant : aider les établissements à mettre en œuvre les éléments du profil et les objectifs de développement cantonaux (idées, propositions de mesures à valeur d'exemples, formations continues, etc.) de telle manière qu'ils puissent tirer parti de leurs points forts et renforcer leur profil – les profils des écoles gardent toute leur importance !

Assurer un développement cohérent et harmonieux : coordination étroite du développement de l'enseignement, de l'organisation et du personnel ; des structures temporelles et spatiales ainsi que des ressources financières et humaines adéquates permettent d'atteindre les buts ambitieux définis dans les PERSPECTIVES POUR LE CANTON DE FRIBOURG.

Avoir le courage de sortir des sentiers battus : l'ampleur des défis appelle une réaction flexible et innovante. Le projet doit inciter à penser au-delà des structures limitantes

perpétuées depuis des générations et, partant, accroître l'acceptation de nouvelles approches aussi audacieuses que nécessaires (travail de communication proactif).

Thématiser les ressources afin d'augmenter la faisabilité des innovations reconnues comme essentielles : les ressources peuvent être réaffectées en fonction des innovations. Des ressources doivent être demandées pour les tâches supplémentaires identifiées.

Procéder à une analyse, à un bilan et une évaluation des processus du projet : si le projet atteint les buts ambitieux fixés, les résultats seront-ils faciles à mettre en œuvre pour les écoles ? Cette question, et bien d'autres, font partie intégrante du projet, qui se veut une contribution à une organisation apprenante, et ce pendant toute sa durée, pas seulement à la fin.

3. Objectif général : Perspectives fribourgeoises

Alors que le premier objectif de développement (voir ci-dessus) répond à la nécessité d'une plus grande transversalité, d'une part des compétences transversales des élèves, d'autre part des thèmes et contextes transdisciplinaires à travers les contenus disciplinaires, le deuxième objectif de développement se concentre sur une thématique qui est en fait presque « imposée » pour un canton situé à la frontière linguistique : le renforcement du bilinguisme.

3.1 Thèmes et compétences transversales

Dans les gymnases, la structure primaire curriculaire des disciplines a souvent pour effet, jusqu'à aujourd'hui, que les élèves de maturité pensent en termes de « tiroirs disciplinaires » et, en tout cas, ne connaissent que peu la pensée transversale et ne l'appliquent guère. Cela a été reconnu depuis longtemps. Depuis tout aussi longtemps et de la même manière, on souligne l'importance, pour la formation gymnasiale, du développement de compétences transversales et du traitement de thèmes transversaux. En effet, « de nombreuses tâches ou situations de vie auxquelles le gymnase doit préparer conformément au double objectif de formation ne peuvent pas être résolues dans la perspective d'une seule discipline. Elles requièrent des connaissances et des compétences issues de différentes disciplines, des liens interdisciplinaires entre plusieurs disciplines, des compétences transversales et complémentaires ». C'est ainsi et de manière similaire que sont décrits, dans des écrits pertinents, les faits relatifs au nouveau plan d'études cadre qui, dans le cadre de ce projet, font partie des « perspectives fribourgeoises » et constituent ainsi une priorité dans le développement de l'enseignement gymnasial.

Compte tenu des nombreux modèles de compétences différents, il n'est pas facile de structurer le défi transversal de manière claire et cohérente à tous égards. C'est probablement pour cette raison que l'on a assez souvent recours à la distinction éprouvée entre compétences générales, compétences personnelles et compétences sociales :

- **Compétences spécifiques** - Capacité d'aborder un domaine et son environnement, en particulier en ce qui concerne les relations systémiques entre les disciplines et/ou les défis de la société.
- **Compétences personnelles** - Capacité à développer sa propre personnalité, en particulier pour faire face à des tâches exigeantes.
- **Compétences socio-communicatives et interpersonnelles** - Capacité à dialoguer et à coopérer avec les autres afin de trouver des solutions aux problèmes dans des situations complexes.

Le lien entre la transmission, ou plutôt la conception et le développement de compétences transversales, d'une part, et le traitement de thèmes transversaux, d'autre part, est évident. Les

deux sont interdépendants. Dans l'art. 20 du règlement de reconnaissance de la maturité, ils figurent sous le titre « domaines d'enseignement transversaux ».

Dans les discussions et les documents qui, ces dernières années, se sont de plus en plus penchés sur les contenus des connaissances et des compétences acquises de manière transversale, les mots-clés suivants sont apparus à plusieurs reprises - soit en tant que thèmes ou domaines thématiques transversaux, soit en tant que compétences transversales à viser :

- (1) **Interdisciplinarité - compétences interdisciplinaires générales.** Liens généraux entre toutes les disciplines, notamment : *domaines disciplinaires limites et interfaces de disciplines apparentées* ; savoirs et savoir-faire reliés pour le traitement de *problèmes issus du monde dans lequel nous vivons*.
- (2) **Transversalité - compétences transversales.** *Compétences disciplinaires qui se manifestent de manière comparable dans plusieurs matières ou dans toutes, et donc relativement indépendantes des connaissances disciplinaires, et compétences complémentaires qui ne découlent pas directement des compétences disciplinaires des matières enseignées, mais qui sont considérées comme importantes en relation avec celles-ci (surtout dans le domaine des compétences personnelles et sociales).*
- (3) **Propédeutique scientifique - compétences en matière de propédeutique scientifique.** En complément de la propédeutique scientifique spécifique à la matière, en tant que principe didactique dans les différentes matières, *les traditions scientifiques spécifiques aux groupes de matières* (langues : linguistique et littérature ; sciences naturelles : modélisation et expérimentation *scientifiques* ; etc.).
- (4) **Numérique - compétences numériques transversales.** Compétences d'application dans l'enseignement de l'informatique au gymnase (compétences TIC, pensée computationnelle, programmation dans la discipline), liées à l'attitude de se confronter aux derniers *développements dans le domaine numérique* (intelligence artificielle générative, etc.).
- (5) **Éducation au développement durable (EDD) - compétences pour le développement durable.** Liens entre différents domaines de compétences spécifiques et notamment avec le monde vivant, conformément aux *cinq domaines de l'EDD* : *éducation à l'environnement, éducation à la citoyenneté mondiale, promotion de la santé, éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme et éducation économique.*
- (6) **Éducation à la citoyenneté - compétences pour la compréhension et l'action politiques.** *Liens entre les différents domaines de compétence et notamment avec le monde réel* (peut également être considérée comme une partie de l'EDD, dont l'éducation civique fait effectivement partie dans le sens de l'apprentissage de la démocratie).

Alors que les points (1) et (2) partent de manière relativement traditionnelle d'une orientation disciplinaire pour souligner qu'entre et au-delà des différentes matières, il existe des thèmes et des compétences essentiels pour le curriculum gymnasial - notamment dans l'enseignement disciplinaire, le point (3) désigne un thème qui oriente l'apprentissage au gymnase vers le monde universitaire, et le point (4) se focalise sur un thème médiatique qui imprègne également l'ensemble de l'apprentissage gymnasial et constitue un défi. Ces thèmes font partie depuis longtemps et sans contestation possible du cœur de la formation gymnasiale.

Pour les thèmes liés aux points (5) et (6), le même degré d'évidence ne s'applique pas dans le monde du gymnase. Il s'agit de thèmes fortement liés au monde dans lequel nous vivons et aux développements actuels de la société - locale et globale -, des thèmes qui représentent un défi particulier pour les jeunes en tant que créateurs et créatrices du monde de demain. En

mettant l'accent sur des thèmes transversaux, le projet Matu2027 veut inviter à leur accorder une place importante non seulement entre et au-delà des disciplines existantes, mais aussi indépendamment des disciplines enseignées.

3.2 Bilinguisme

Rares sont les cantons où le vivre ensemble, par-delà les communautés linguistiques et culturelles, revêt une valeur aussi constitutive que dans le canton de Fribourg. Il est essentiel de cultiver cette singularité. Les écoles, et en particulier celles qui dispensent une formation gymnasiale, sont les lieux qui créent les conditions propices à cet effet et où les compétences nécessaires doivent être en conséquence demandées et encouragées.

Dans le canton de Fribourg, les impulsions politiques en ce sens ne sont toutefois pas nouvelles. Si l'ancienne constitution cantonale ne mentionnait pas la promotion du bilinguisme, la *version entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005* énonce les principes suivants :

Art. 6 Langues

1. Le français et l'allemand sont les langues officielles du canton.
2. Leur utilisation est réglée dans le respect du principe de la territorialité : l'Etat et les communes veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues et prennent en considération les minorités linguistiques autochtones.
3. La langue officielle des communes est le français ou l'allemand. Dans les communes comprenant une minorité linguistique autochtone importante, le français et l'allemand peuvent être les langues officielles.
4. *L'Etat favorise la compréhension, la bonne entente et les échanges entre les communautés linguistiques cantonales. Il encourage le bilinguisme.*
5. Le canton favorise les relations entre les communautés linguistiques nationales.

Le *Concept cantonal de l'enseignement des langues* de janvier 2009 propose des pistes intéressantes pour la scolarité obligatoire mais également pour le secondaire 2. L'actuelle LESS consacre un article à l'objectif du bilinguisme :

Art. 7 Promotion du bilinguisme

1. Afin de promouvoir le bilinguisme et d'approfondir la connaissance de la culture de l'autre communauté linguistique du canton, les écoles du degré secondaire supérieur proposent notamment des formes spéciales d'enseignement, instaurent des classes bilingues et participent à des programmes d'échanges.
2. La Direction élabore des dispositions relatives aux offres d'enseignement ainsi qu'aux conditions d'admission et d'octroi d'un certificat d'études bilingue.

4. Questions structurelles et prescriptions

Les structures, réglementations et affectations actuelles des ressources ne permettent pas ou ne permettent que difficilement d'atteindre les objectifs fixés. Cela soulève par conséquent une série de questions sur la nécessité et la possibilité d'opérer des changements, dans quels domaines et dans quelle mesure. Une première liste de ces problématiques est proposée ci-après.

Il y a lieu de décider quels points doivent être traités et résolus *avant le début du projet* (conditions-cadres) et *au cours du projet* (clarifications à mener). Il va de soi que certaines questions ne se poseront que lorsque le projet aura débuté et que les réponses devront être apportées au cours de celui-ci. Il importe donc que les responsables du projet (groupe de pilotage et chef de projet) disposent de la marge de manœuvre nécessaire.

Aux questions structurelles s'ajoutent naturellement, compte tenu des évolutions pédagogiques ambitieuses visées, des *questions infrastructurelles et financières*. Ces aspects, s'ils ne sont pas totalement mis de côté dans le cadre du projet Matu2027, ne sont toutefois pas au premier plan, à moins que les dépenses supplémentaires puissent être financées à un coût minime. Aujourd'hui, la formule de calcul est de « 1,88 enseignant par classe » (= 1,88 ETP ou équivalents temps plein). Nous pouvons et nous devons partir de ce principe aujourd'hui, même si nous pouvons imaginer que son utilisation peut encore être optimisée.

Qu'est-ce qui doit être clarifié, où et quand ?	Contenu dans le mandat de projet	À clarifier au cours du projet	Ne sera pas pris en compte dans le projet	À clarifier dans des règlements
Rythme de l'année scolaire Remettre en question et modifier l'organisation des études/de l'enseignement et l'horaire hebdomadaire ? > Horaires compacts, blocs d'enseignement, journées/semaines de projet, leçons de 45 minutes, part d'autoapprentissage (comme pour l'approfondissement et l'élargissement individuel IVE au degré secondaire 1), etc. > Horaires (répartition des leçons sur la journée ?)		x		x
Élèves Des canaux de sélection sont-ils nécessaires ? p. ex. soutien aux élèves à haut potentiel ?		x		
Individualisation ? Si oui, à travers quels canaux ?		x		
Bilinguisme – à travers quels canaux ?		x		x
Classe Enseignement par niveaux et, si oui, dans quelles disciplines ? -> Mathématiques 1 et 2, Chimie 1 et 2		x		x
Corps enseignant Repenser et modifier en partie les tâches et les rôles du corps enseignant ?		x		x
Disciplines Repenser l'organisation temporelle des disciplines fondamentales et des options spécifiques (OS)/complémentaires (OC) ? -> OS ? Quelles OC ? Dotation en heures ? Leçons hebdomadaires – avec ou sans semaine d'étude ?	x			x
Combien de pourcentages par discipline et quels formats d'enseignement ?		x		

Veut-on combiner les branches artistiques (arts visuels et/ou musique) ? -> disciplines/années ?		x		x
Spécialisation Garder une formation large ou spécialisation ? Recréer des « types » ou choix complètement ouverts ?		x		x
(Davantage de) cours facultatifs ?		x		
Finances Prévoir des indemnités différenciées pour les tâches du corps enseignant ? (Exemple du Travail de maturité)		x		x
Ecoles Comment la coopération entre les collèges peut-elle être renforcée et améliorée ? Existe-t-il des structures horaires communes à plusieurs écoles pour des offres communes ?	x	(x)		
Locaux et équipements De nouvelles formes d'apprentissage nécessitent-elles de nouveaux équipements et locaux ?				

5. Mandat aux sous-projets

Le projet vise en particulier à opérationnaliser les objectifs de développement afin de bien préparer les écoles à mettre en œuvre les résultats et, partant, à décharger celles-ci. Il doit donc permettre d'obtenir des résultats suffisamment concrets pour pouvoir être intégrés dans la culture des établissements. Il serait souhaitable que le projet propose des variantes ou une série d'approches dans lesquelles les écoles pourraient « piocher » car tout ne doit pas nécessairement être mis en œuvre.

Les mandats des sous-projets seront formulés au début du projet (phase I) par l'équipe de direction du projet.

6. Mandat aux écoles

Les écoles ont pour mandat de mettre en œuvre, pour chaque objectif de développement, deux à trois résultats définis dans le projet, et attester qu'elles contribuent ainsi à l'atteinte des objectifs.

La mission précise confiée aux écoles sera définie vers la fin de la phase II par le groupe de pilotage, après consultation de la direction du projet et d'autres organes.

7. Calendrier

Le projet débutera lors de l'année scolaire 2023/2024, à l'issue des travaux préliminaires du premier semestre 2023, et durera cinq ans. Selon les prescriptions de la Confédération et des cantons, les premiers certificats de maturité selon les révisions totales de l'ORM et du RRM doivent être délivrés en 2033. Les adaptations cantonales doivent donc entrer en vigueur au plus tard lors de l'année scolaire 2029-2030. Le canton de Fribourg vise une mise en œuvre à l'automne 2027.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
ORM (CH)	Consultation interne	Audition, consultation, évaluation	Décisions et entrée en vigueur				
PEC (CH)	Consultation interne	Mise à jour, adaptations	Audition, consultation	Décisions et entrée en vigueur			
Règlement (FR)			Planification, rédaction		Consultation, décisions, entrée en vigueur		Premiers élèves
Grilles (FR)					Planification	Consultation, décisions, entrée en vigueur	
Plans d'étude (FR)				Planification (et adaptation Projet Matu27)	Groupes de travail	Rédaction, consultation, décisions	Premiers élèves

8. Phases et étapes clés

Le projet Matu2027 sera réalisé en principe et en priorité en deux phases et à deux niveaux :

Automne 2023 - automne 2026 : niveau cantonal

Automne 2025 - été 2027 : niveau des écoles

Les axes de travail se distinguent en conséquence :

Phase I : des groupes de travail inter-écoles concrétisent des idées, des concepts, des outils et des modèles de toutes sortes – à destination des écoles, qui s'en inspirent, et pour faciliter le travail de mise en œuvre dans les écoles en phase II. Le projet recense les besoins en matière de formation continue. Il en résulte un savoir-faire qui sera ensuite disponible au niveau des écoles, mais qui pourra également être utilisé pour le travail sur les plans d'études cantonaux.

Phase II : conformément au mandat cantonal, les différents gymnases mettent en œuvre des éléments de projet qui servent à atteindre les objectifs de développement. Ils peuvent s'appuyer sur les travaux préparatoires de la phase I et sont soutenus en continu par des offres de formation continue ciblées. Parallèlement, le travail sur les plans d'études (où le niveau cantonal et le niveau école se superposent) s'appuie également sur les connaissances ou les résultats de la phase I du projet.

Les deux phases sommaires correspondent aux étapes 2 à 4 dans la planification des étapes ci-dessous. L'étape 1 est certes atteinte avec le mandat du projet par la DFAC (en italique), mais elle est mentionnée ici par souci de transparence. L'étape 5 met en évidence le caractère intégral du projet : les travaux au niveau cantonal et au niveau des écoles individuelles font partie intégrante du projet, sont réalisés les uns par rapport aux autres et sont évalués en conséquence.

Phase 1 : élaboration du mandat de projet **d'ici à l'été 2023**

Tâches	Délai	Compétence	Remarques
<i>Clarification des « Perspectives pour le canton de Fribourg » (objectifs du projet Matu2027)</i>	<i>24 mars 2023</i>	<i>Groupe de pilotage</i>	<i>avec la CODESS et la CODICOL</i>
<i>Clarification des questions structurelles : prescriptions, points à traiter dans le projet ou à abandonner</i>	<i>24 mars 2023</i>	<i>Groupe de pilotage</i>	<i>avec la CODESS et la CODICOL</i>
<i>Validation de l'ébauche de mandat de projet</i>	<i>Avril 2023</i>	<i>Groupe de pilotage</i>	<i>Avis de la CODESS / CODICO</i>
<i>Discussion du projet à la DFAC</i>	<i>24 avril 2023</i>	<i>Groupe de pilotage</i>	<i>CE S. Bonvin-Sansonnens</i>
<i>Information et commentaires concernant le mandat de projet au sein du forum d'accompagnement</i>	<i>30 mai 2023</i>	<i>Groupe de pilotage</i>	<i>Forum d'accompagnement (cf. p. 19)</i>
<i>Version finale du mandat de projet</i>	<i>Juin 2023</i>	<i>Groupe de pilotage</i>	<i>Y c. mandats des sous-projets (ébauche)</i>
<i>Information et consultation des directions d'école au sujet de la version finale du mandat de projet</i>	<i>Juin 2023</i>	<i>Groupe de pilotage</i>	<i>Directions d'école</i>
<i>Décision concernant le mandat de projet</i>	<i>Juillet 2023</i>	<i>DFAC</i>	<i>CE S. Bonvin-Sansonnens</i>
<i>Entrée en fonction du chef de projet (CP) et publication du mandat de projet</i>	<i>Août 2023</i>	<i>Service S2</i>	<i>Canaux d'information usuels</i>

Phase 2 : développement du projet **été à automne 2023**

Tâches	Délai	Compétence	Remarques
<i>Constitution des sous-projets (mandat, personnel, calendrier)</i>	<i>Octobre 2023</i>	<i>CP prépare, GP décide</i>	
<i>Diverses consultations</i>	<i>Fin octobre 2023</i>	<i>CP</i>	<i>Forum, associations professionnelles</i>
<i>Réunion de lancement du projet et du travail sur les plans d'études</i>	<i>8 novembre 2023</i>	<i>Service S2, CP</i>	<i>Large Info Exposé, CE. S. Bonvin-Sansonnens</i>

Information sur les buts et l'organisation du projet	Novembre 2023	CP, groupe de pilotage plus, direction d'école	Information à grande échelle du corps enseignant, commissions d'école, associations des parents, services partenaires, ...
--	---------------	--	--

Phase 3 : bases concernant le contenu et la structure automne 2023 à automne 2025

Tâches	Délais	Compétence	Remarques
Consultation sur le plan d'études cadre (PEC)	15 décembre 2023	S2	Conférences de branche (en lien avec journée du 8.11.2023)
Clarifications nécessaires avant le début des travaux sur les plans d'études	Août 2025	CP / équipe de projet	Accent sur le travail de réflexion et de conception au sein des sous-projets
Adaptation des bases réglementaires cantonales (avec consultation)	Août 2025	S2/CE	Début 2024
Elaboration de la grille horaire (avec consultation)	Août 2025	DFAC	
Offre de formation continue	2024-2027	CP / groupe de pilotage	Tâche permanente CP

Phase 4a : plans d'études cantonaux automne 2025 à automne 2026

Tâches	Délai	Compétence	Remarques
Élaboration des plans d'étude cantonaux	D'août 2025 à juillet 2026	CODESS/S2	
Validation des plans d'étude	Automne 2026	S2	Avec l'aide d'experts
Offre de formation continue	2025-2027	CP / groupe de pilotage	Tâche permanente CP

Phase 4b : mise en œuvre au sein des écoles automne 2025 à fin 2026

Tâches	Délai	Compétence	Remarques
Réalisation de projets scolaires	Printemps 2027	Directions d'école	
Soutien des écoles et des responsables de projets scolaires		CP	En continu
Enseignement selon le nouveau système	À partir de l'été 2027	Service S2 / Directions d'école	

Phase 5 : Analyse/évaluation du printemps à l'été 2027

Tâches	Délai	Compétence	Remarques
Bilan du projet sous forme d'auto-évaluation	Été 2027	Groupe de pilotage / CP	
Clôture officielle du projet	Été 2027	Groupe de pilotage / CP	

9. Cadre

9.1 Domaines concernés

En principe, tous les domaines et dimensions de l'école sont concernés par ce projet. Cela ne signifie pas pour autant que tout soit remis en question et que tout change. Au contraire, le travail sur les objectifs de développement touche aux structures de contenu, d'organisation ou de personnel et ne peut présenter des solutions prometteuses que si ces mêmes structures font l'objet d'une réflexion et sont développées lorsque des besoins sont identifiés. Le besoin d'action est priorisé. Le projet n'est explicitement pas un projet d'économie, mais sert à équilibrer ce qui a fait ses preuves et ce qui constitue un défi.

9.2 Domaines concernés

La LESS n'est pas affectée. Le projet porte en priorité sur le *Règlement sur les études gymnasiales* (REG) et le *Règlement concernant les examens de maturité gymnasiale* (REMG), qui seront adaptés et fusionnés en un seul document.

Le Règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de la formation et des affaires culturelles (RPEn) sera révisé indépendamment du projet Matu2027, mais est également pertinent pour ce dernier. https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/415.0.11

Les directives concernant les domaines suivants doivent en outre être réexaminées : travail de maturité, bilinguisme, admission aux écoles du degré secondaire supérieures, Sport-Arts-Formation, etc. Une liste définitive sera établie ultérieurement.

9.3 Organes et cercles de personnes impliquées

Il est important que les discussions lancées dans le cadre du projet bénéficient d'un large soutien :

En principe, l'ensemble du personnel des collèges et des élèves doit être impliqué dans le projet, afin de pouvoir contribuer à apporter des réponses pertinentes aux défis de l'avenir.

Le tableau ci-après fournit des informations sur le degré d'implication des parties prenantes.

Implication	Groupe de pilotage	Sous-projets	Forum d'accompagnement	Consultation	Information	Projets d'école
Directrice de la formation et des affaires culturelles (DFAC)				x	x	
CODESS	x		x	x	x	x
CCSE					x	
CODICOL		x	x	x	x	x
Chaque collège					x	x
Conférences de branche cantonales		x		x	x	
Syndicats : AFPESS, SSP			x	x	x	
Plateforme Uni-collèges					x	
Interface S1-S2 (CDCO-SDK, SEnOF-DOA)				x	x	
Commission cantonale des examens				x	x	
Commissions d'école			x	x	x	x
Didacticien-ne-s		x				
Enseignant-e-s		x		x	x	x
Elèves			x			x
Associations de parents dans les écoles			x			x
SFP					x	
SOPFA					x	
Institutions de formation					x	
Rectorat UniFr			x		x	

10. Ressources

10.1 Ressources en personnel (interne/externe)

Des ressources sont disponibles pour les tâches suivantes :

- Groupe de pilotage

- Direction de projet externe
- Accompagnement de projet/conseil externe
- Responsables et membres de sous-projets
- Personnes ou groupes de travail pour des mandats partiels

10.2 Ressources financières (budget du projet)

Il convient de faire une distinction entre les coûts de développement du projet et les coûts de mise en œuvre sur la base des résultats du projet :

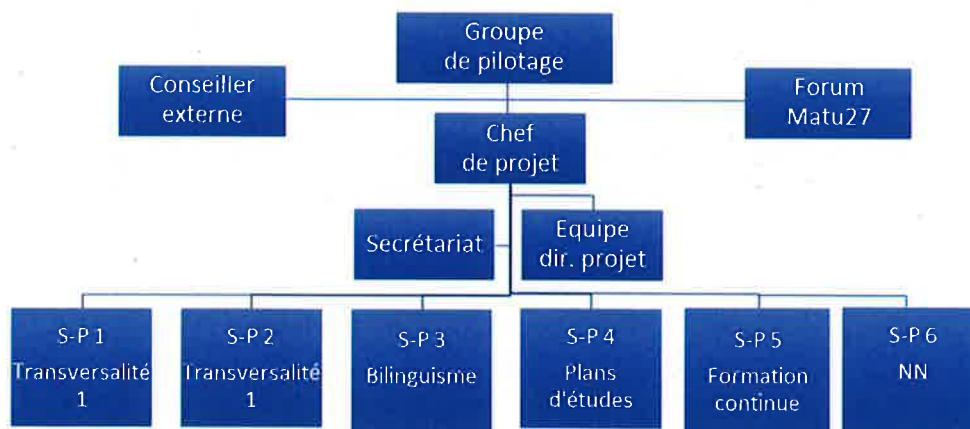
- Des ressources sont disponibles pour la *réalisation du projet*.

Pour la *mise en œuvre des résultats du projet*, les ressources sont en principe disponibles dans leur volume actuel, il n'y a donc pas de réduction des ressources.

Il se peut qu'en raison de nouveautés estimées nécessaires, des ressources doivent soit être réattribuées, soit faire l'objet d'une nouvelle demande pour des tâches supplémentaires reconnues. La question des ressources pour la mise en œuvre sera résolue lors du développement du projet. La conception du projet est telle qu'il n'est ni possible, ni judicieux de répondre au préalable à la question des ressources.

11. Organisation

L'organisation du projet est simple : le *groupe de pilotage* assure le pilotage stratégique ; la direction de projet, sous la houlette d'un *chef de projet*, assure la direction opérationnelle.



La *cheffe de la DFAC* attribue le mandat de projet. Le *service S2* constitue le groupe de pilotage, sert d'intermédiaire entre la DFAC et l'organisation de projet, et veille à fournir les ressources nécessaires. Le *chef du service S2* chapeaute le groupe de pilotage, qui, sur la base des rapports du chef de projet, rend compte des processus et des résultats du projet.

Groupe de pilotage

François Piccand, chef du service S2, responsable du groupe de pilotage ; Ursula Reidy Aebischer, cheffe de service adjointe ; Pierre Marti, recteur ; Gisela Bissig Fasel, présidente/représentante de la CODESS (à partir du juillet 2023) ; Matthias Wider, recteur émérite, chef de projet (avec voix consultative).

Groupe de pilotage plus

Groupe de pilotage et équipe de la direction de projet, codirection si nécessaire, élargi aux membres de la CODESS

Chef de projet

Matthias Wider

Direction de projet et équipe de la direction de projet

Chef de projet et responsables des sous-projets

Sous-projets

Groupes de travail de 4 à 6 enseignants et enseignantes placés sous la houlette d'un membre de la CODICOL et mandatés par le chef de projet. Le chef de projet peut aussi attribuer des *mandats individuels* visant à préparer, à soutenir et à alléger le travail dans le cadre des sous-projets.

Secrétariat

Le chef de projet peut compter sur le soutien administratif du secrétariat du Collège St-Michel ou du service S2.

Forum d'accompagnement

Acteurs pertinents du domaine et de la politique conformément au tableau sous pt. 9.3 ; se réunissent pour évaluer et commenter les résultats intermédiaires.

Conseil

Beat Bucher, www.ratundtext.ch, Lucerne ; conseille et soutient le groupe de pilotage et le chef de projet.

12. Communication

La composition du groupe de pilotage garantit la communication et la transmission des informations entre toutes les parties prenantes. Le chef de projet veille à ce que les progrès et les résultats (intermédiaires) du projet fassent l'objet d'un compte rendu complet en temps opportun.

Formats de communication, d'échanges et d'information : réunions et séances régulières, newsletter (à parts égales). Le compte rendu régulier des progrès et des conclusions du projet sous la forme d'une newsletter de la direction du projet a déjà fait ses preuves lors de précédents processus de réforme.

13. Chances et risques

Conditions de réussite :

- Garantir la faisabilité financière ;
- Assurer la continuité dans la composition des membres des organes de projet tout en restant ouvert à de nouvelles personnes ou idées ;
- Aborder les nouveautés sous l'angle du quotidien scolaire et de ses problématiques (démarche inductive) ;
- Consulter périodiquement les écoles et les milieux politiques (communication en vue d'un co-pilotage des axes et activités du projet) ;
- Se concentrer sur l'essentiel (tant dans le choix des thèmes que lors de leur discussion) ;

- Communiquer de manière efficace et transparente sur les avancées du projet.

Mesures de précaution :

- Calendrier transparent, plages horaires fixes pour travailler sur le projet ;
- Intégration régulière de la CODESS et de la CODICOL.

14. Assurance qualité

Évaluation de l'atteinte des objectifs :

- Mise à profit de l'accompagnement de processus externe et résonance ;
- Évaluation interne à l'issue de chaque phase de projet (cf. calendrier).

Évaluation finale du projet.

Abréviations

- AFPESS Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur
- CCSE Conférence des chefs de service de l'enseignement, Fribourg
- CDCO Conférence des directions du cycle d'orientation
- CDIP Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
- CE Conseil d'Etat
- CODESS Conférence des directeurs et des directrices des écoles du degré secondaire supérieur, Fribourg
- CODICOL Conférence des directions des écoles du degré secondaire supérieur, Fribourg
- CP Chef de projet
- DFAC Direction de la formation et des affaires culturelles
- DOA Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht - *Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande*
- LESS Loi sur l'enseignement secondaire supérieur
- OC Option complémentaire
- ORM Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale
- OS Option spécifique
- REG Règlement sur les études gymnasiales
- REMG Règlement concernant les examens de maturité gymnasiale
- RPEns Règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de la formation et des affaires culturelles
- RRM Règlement de reconnaissance des certificats de maturité

- SEnOF Service de l'enseignement obligatoire de langue française
- SFP Service de la formation professionnelle
- SOPFA Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
- S-P Sous-projet
- SSP Syndicat des services publics